

AIDANTS FAMILIAUX ET HANDICAP : UN RÉPIT NÉCESSAIRE MAIS PEU ACCESSIBLE

Alors que 8,3 millions de personnes s'occupent d'un proche dépendant (parent, enfant, conjoint) en raison d'un handicap, d'une maladie ou de l'avancée en âge, le Groupement de Coopération Sociale et Médico-sociale AIDER¹, publie une étude² réalisée à sa demande par l'ANCREAI sur l'accessibilité du répit pour les aidants.

Si le répit a des effets bénéfiques à trois niveaux (pour les aidants, pour les aidés et pour la relation aidant/aidé), le GCSMS AIDER déplore que de nombreux aidants n'y aient jamais accès ou alors trop tardivement, lorsque surviennent les situations de surmenage ou d'indisponibilité.

Ainsi, le GCSMS AIDER appelle les professionnels à « penser aidants » et à créer des réponses diversifiées sur tout le territoire afin de répondre à la multitude de besoins des aidants.

L'accès au répit pour les aidants, est un enjeu de santé publique, bénéfique, à la fois, pour :

- Les aidants : c'est un ressourcement physique, psychologique mais aussi en termes de santé.
- Les aidés : c'est un apport en matière de socialisation, de maintien et de développement de l'autonomie.
- La relation aidant/aidé: c'est un recentrage positif de l'aidant, des possibilités de penser l'avenir.

Les causes du non-recours au répit sont variées, de la non-connaissance des offres existantes et de leur disponibilité à la non-proposition par les professionnels dont c'est pourtant la mission.

Pour favoriser l'accessibilité au répit, plusieurs pistes sont suggérées par l'étude et visant à « penser aidants » afin de changer la culture professionnelle et prendre en compte les facteurs d'hésitation et de non-recours à l'offre.

« Penser aidants », c'est donc :

- Faciliter et accompagner l'accès à une solution de répit choisie
- Respecter la place non-professionnelle de l'aidant et son choix de vie personnelle
- Déployer et organiser sur chaque territoire une offre d'accompagnement permanent qui soit multiple et suffisante, et l'articuler à une offre de répit plurielle, adaptée et abordable.
- Lever les obstacles financiers qui restent encore et faire connaître la disponibilité de l'offre en temps réel

Dans un contexte de transition inclusive, le CGSMS AIDER, appelle au développement d'une offre de répit ambitieuse et ancrée dans les territoires, d'autant que si cette étude est centrée sur les aidants de personnes handicapées, elle est largement transposable à tous les aidants. L'inclusion et le maintien au domicile ne pourront se dérouler dans les meilleures conditions sans une réelle amélioration de l'accessibilité de l'offre de répit.

Les membres du GCSMS AIDER resteront vigilants pour que cette transition inclusive ne s'accompagne pas d'un report vers la solidarité familiale, et de fait, vers les aidants.

Contacts presse:

Bénédicte Kail, administratrice du GCSMS AIDER : benedicte.kail@apf.asso.fr - 06 85 02 88 54 **Jean-Jacques Olivin**, administrateur du GCSMS AIDER : directeur@grath.fr - 06 08 76 87 36

Le GCSMS AIDER remercie très vivement ses partenaires, les groupes de protection sociale AGRICA, KLESIA, LOURMEL et la Mutualité française, qui ont permis la réalisation de cette étude.

¹ Le GCSMS AIDER a été créé par les associations suivantes : APF France handicap, AFM Téléthon, UNA, CREAl de Bretagne, APEI de l'Arrondissement de Saint-Omer, GRATH.

² Synthèse jointe et rapport intégral téléchargeables à : https://www.accueil-temporaire.com/etudeaider2019